



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes
Direction Régionale des Douanes d'Alger Port
Inspection Divisionnaire des Douanes d'Alger-Commerce
Recette des Douanes d'Alger-Port des Dépôts

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Les recettes des douanes d'Alger Port (d'Alger Port des Dépôts, d'Alger Contentieux et d'Alger Voyageurs) seront procédées le **23 et le 24 du mois de Mai 2017**, à partir de 09h00, au niveau de RAI LOGISTIC (Z.A.L) Rouïba, à l'organisation d'une méga vente aux enchères publiques, des lots de marchandises consistant en :

- | | | |
|-------------------------------------|---|---------------------------|
| - Engins et Coffrage métallique ; | - Equipement de boulangerie et fours ; | - Disque de meules ; |
| - Fourniture électricité, Machine ; | - Bobine et rames de papier ; | - Granulé plastique ; |
| - Bateau de plaisance ; | - Véhicules et accessoires autos ; | - Support TV – HDMI- ; |
| - Brocante et bac de zingage ; | - Chaine de production de pattes ; | - Plateforme stacker ; |
| - Motoculteurs, vélos, et jet ski ; | - Machines de fabrication de Gobelets ; | - Bols en papier neufs ; |
| - Calandreuse et machine tissage ; | - Vaporisateurs, Alun, brosses à dents ; | - Boîte de commande ; |
| - Meubles, Electroménagers ; | - Piles, Lavettes, lampes, fils d'acier ; | - Calculatrices, Kassas ; |
| - Bouchons et Flacons vides ; | - Cumulus, cabas, parapluies et tapis ; | - Sacs de toilettes ; |
| - Assiettes paraboles ; | - Tissus et effets vestimentaires ; | - Divers autres articles. |

Points de visite :

- | | |
|---|--|
| - Port d'Alger (Magasin 23/4 ET 7/1°) ; | - Port d'Alger (Dépôt DP World el Djazair) ; |
| - Rail Logistic de Rouïba ; | - Dépôt des douanes de SIDI MOUSSA |
| - MADT AILC (EPAL de Rouïba). | |

Conditions de Vente :

- Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèces ou par chèque certifié ;
- Les frais d'enregistrement 2,5% ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicateurs ;
- Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication ;
- Les lots adjudgés et payés que le preneur n'aura pas enlevés dans un délai de huit (08) jours seront, après mise en demeure adressée à l'intéressé, laissés sur les lieux de la vente à ses frais et ses risques et périls ;
- Les marchandises sont vendues à l'état ou elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit ;
- Les adjudicateurs doivent se munir d'un registre de commerce original faisant ressortir que l'activité exercée à un rapport avec la nature de marchandises proposées à la vente, des copies légalisées de la carte d'immatriculation fiscale et de la pièce d'identité nationale ;
- Les visites sont autorisées 48 heures avant la vente, les journées du **21 et 22 Mai**, pendant les heures de travail.